

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-05-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 11<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte, (absent)  
Benoit Lavallée,  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Yves Landry directeur général sont également présents.

**Rés.2296-05-2009**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
- 1A Dépôt de documents
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 14, 22 et 27 avril 2009 + procès-verbal modifié du 14 avril 2009
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du rapport comparatif
7. Adoption du règlement prolongeant la zone Rb-8
8. Assemblée de consultation, règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis
9. Adoption du second projet de règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis
10. Assemblée de consultation, règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis

11. Adoption du second projet de règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis
12. Adoption règlement 085-1, tarification pour services rendus (retiré)
13. Dépôt du rapport financier de l'OMH
14. Mandat équité salariale, monsieur Jobin
15. Abrogation de la résolution 2241-03-2009, terrain Karine Chevalier
16. Engagement coordonnatrice des loisirs
17. Mutation de monsieur Marc Belleau aux travaux publics
18. Acceptation des soumissions pour les jeux d'eau
19. Développement secteur du Plateau, service professionnel
20. Virements budgétaire
21. Engagement de moniteurs (trices) pour le terrain de jeux
22. Modification de représentant de la Ville au CRT
23. Nomination inspecteur municipal par intérim et inspecteur municipal adjoint
24. Modification signataire #2281-04-2009
25. Entente avec Trapèze Productions inc.
26. Acquisition d'un bateau pneumatique
27. Autorisation pour la tenue de La Grande Nage Portneuf Savoura
28. Subvention Services Techniques BIC
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

### **Dépôt de documents**

Madame Monique Tardif dépose, à la greffière, copie d'une mise en demeure qui lui était adressée personnellement par monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim ainsi que des extraits de la Loi des cités et ville.

Madame Monique Tardif fait lecture de cette lettre et commente les faits se rattachant à cette correspondance.

A la demande de madame Tardif monsieur Pierre de Savoye suspend la séance à 20 :17 heures pour lui permettre d'échanger avec les citoyens présents.

La séance reprend à 20 :30 heures.

Madame Monique Tardif présente publiquement ses excuses à monsieur Ghyslain Jobin, étant donné qu'elle lui avait reproché d'avoir posé un geste illégal dans le dossier d'une offre d'achat de terrains de la compagnie 3218970 Canada inc.

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 4 mai 2009. (du 7 avril au 4 mai 2009)**

**Rés.2297-05-2009 Adoption des procès-verbaux du 14, 22, 27 avril 2009 + procès-verbal modifié du 14 avril 2009.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 14 avril 2009 + le procès-verbal modifié soient acceptés tels que présentés.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 22 avril 2009 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 27 avril 2009 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2298-05-2009 Ajout d'un article à l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QU'**un article soit ajouté à l'ordre du jour au point 28A – Révision de la résolution 2270-04-2009.

**Rés.2299-05-2009 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 164 934.34 \$

Liste des comptes à payer	58 554.28 \$
Liste des chèques émis	65 101.73 \$
Liste chèques manuels	914.83 \$
Liste des salaires	40 363.50 \$

Le certificat de crédit apparaissant au rapport numéro 2009-02 du directeur général en date du 7 mai 2009 en fait partie intégrante.

**Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 avril 2009 fut déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf par la trésorière.**

**Rés.2300-05-2009**

**Adoption du règlement prolongeant la zone Rb-8**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-8 » soit adopté.

**Assemblée de consultation, règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement #229 concernant les restrictions au lotissement applicables au territoire de la seigneurie de Perthuis». Plus particulièrement, à revoir les normes de lotissement applicables au territoire de la seigneurie de Perthuis, en prohibant notamment toute opération cadastrale à proximité d'un lac pour des raisons de protection environnementale pour les milieux riverains et les lacustres.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2301-05-2009**

**Adoption du second projet de règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le second projet de règlement «Règlement modifiant le règlement de lotissement #229 concernant les restrictions au lotissement applicables au territoire de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

**Assemblée de consultation, règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant la protection du milieu dans le secteur du Lac Montauban et de l'ensemble de la seigneurie de Perthuis». Plus particulièrement, le règlement vise à restreindre les constructions et les usages autorisés à l'intérieur des zones comprises sur le territoire de la seigneurie de Perthuis ainsi qu'à prévoir des mesures particulières de protection du couvert forestier en bordure des lacs, de la rivière Noire et du chemin d'accès principal à ce territoire.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2302-05-2009      Adoption du second projet de règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le second projet de règlement «Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant la protection du milieu dans le secteur du Lac Montauban et de l'ensemble de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

**Rés.2303-05-2009      Dépôt du rapport financier de l'OMH**

Monsieur Pierre de Savoye, maire, présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

**Considérant que** le déficit d'opération est de 146 428 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et d'autoriser le versement de la contribution de la ville au déficit d'opération pour l'année 2008 au montant de 14 643 \$.

**Rés.2304-05-2009      Mandat équité salariale, monsieur Jobin**

Considérant que le conseil municipal a prolongé le mandat de monsieur Ghyslain Jobin jusqu'au 28 mai 2009;

Considérant que cette prolongation était pour la transition des dossiers en cours avec le nouveau directeur général et l'équité salariale;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QU'**il soit retiré du mandat de monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim la réalisation de l'équité salariale.

**Rés.2305-05-2009      Abrogation de la résolution 2241-03-2009, terrain Karine Chevalier**

Considérant qu'il y a eu erreur de transcription sur la matrice graphique de la municipalité;

Considérant que la Ville de Portneuf n'est pas propriétaire du lot 3 885 749;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** la résolution numéro 2241-03-2009 concernant la vente du lot 3 885 749 à madame Karine Chevalier soit abrogée.

**Rés.2306-05-2009      Engagement coordonnatrice des loisirs**

Considérant qu'une seule candidature a été recommandée par le comité de sélection de la Commission des loisirs et par le directeur général par intérim;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QU'**une nouvelle catégorie soit créée sous le titre de « Coordonnateur en loisirs » ainsi qu'une nouvelle échelle de salaire en remplacement du poste de responsable des loisirs;

**QUE** la Ville de Portneuf retienne les services de madame Anais Jardon à titre de coordonnatrice des loisirs au taux horaire prévu à la lettre d'entente, à l'échelon 3 à raison de 35 heures par semaine du 15 avril au 15 septembre et de 14 heures par semaine du 15 septembre au 15 avril de chaque année, à compter du 12 mai 2009, pour la période de probation prévue à la convention collective.

**QUE** monsieur le maire Pierre de Savoye, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer une lettre d'entente, en ce sens, au nom de la Ville de Portneuf.

**Rés.2307-05-2009      Mutation de monsieur Marc Belleau aux travaux publics**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le poste de responsable des loisirs soit aboli en mutant monsieur Marc Belleau au service des travaux publics à titre de « Journalier aux loisirs et aux travaux publics ».

**QUE** la rémunération de monsieur Marc Belleau soit fixée à 15.98\$/heure, soit à l'échelon 5, tel que présenté, par le directeur général par intérim, dans une lettre datée du 26 janvier 2009 sur une horaire flexible de 40 heures semaine.

**QUE** la description sommaire des futures tâches de monsieur Marc Belleau fait partie intégrale du cahier des ressources humaines.

**QUE** la mutation de monsieur Belleau prend effet à compter du 12 mai 2009 en même temps que l'engagement de la coordonnatrice des loisirs.

**QUE** monsieur le maire Pierre de Savoye, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer une lettre d'entente, en ce sens, au nom de la Ville de Portneuf.

**Rés.2308-05-2009      Acceptation des soumissions pour les jeux d'eau**

Considérant que trois (3) soumissions furent reçues pour la fourniture d'un système complet pour jeux d'eau et qui se lisent comme suit :

Mécanarc	10 501.89 \$ taxes incluses
Tessier Récréo-Parc	36 572.63 \$ taxes incluses
Formes & Jeux	38 332.24 \$ taxes incluses

Considérant qu'une seule soumission fut reçue pour l'installation d'un système complet pour jeux d'eau et qui se lit comme suit :

Mécanarc 30 275.33 \$ taxes incluses

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Mécanarc au montant de 10 501.89 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour la fourniture d'un système complet pour jeux d'eau.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Mécanarc au montant de 30 275.33 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour l'installation d'un système complet pour jeux d'eau.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec trois voix favorables contre deux voix défavorables.

**Rés.2309-05-2009 Développement secteur du Plateau, service professionnel**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à majorité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme BPR pour réaliser une étude d'avant projet pour le dossier du futur développement résidentiel dans le secteur de la rue du Plateau pour un montant de 8 250 \$ taxes en sus.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre une voix défavorable.

**Rés.2310-05-2009 Virements budgétaires**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QU'**un transfert de budget au montant de 10 000 \$ soit fait de la façon suivante pour ajuster le salaire du journalier aux loisirs et aux travaux publics :

0219010999	Autres objets - imprévus	10 000 \$ (-)
0232010141	Rémunération voirie	10 000 \$ (+)

**QU'**un transfert de budget au montant de 4 000 \$ soit fait de la façon suivante pour réaliser les travaux d'implantation des jeux d'eau :

0232010999	Imprévus autres objets – voirie	4 000 \$ (-)
2270151725	Installation jeux d'eau	4 000 \$ (+)

**QU'**un transfert de budget au montant de 8 900 \$ soit fait de la façon suivante pour la réalisation d'une étude d'avant projet relatif au secteur du Plateau :

0232010999	Imprévus autres objets – voirie	8 900 \$ (-)
0241310411	Services techniques	8 900 \$ (+)

**Rés.2311-05-2009      Engagement de moniteurs (trices) pour le terrain de jeux**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un (1) moniteur (trice) subventionné (e) par le programme des personnes en difficulté d'apprentissage et d'un maximum de neuf (9) moniteurs (trices); le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection de la Commission des loisirs et par tirage au sort parmi les candidats sans expérience, selon le nombre d'inscription de jeunes à participer au terrain de jeux.

**QUE** la rémunération sera 300 \$/semaine sur une base d'un minimum de 35h/semaine; le tout pour une période de 8 semaines débutant le 15 juin jusqu'au 14 août 2009.

**Rés.2312-05-2009      Modification de représentant de la Ville au CRT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** monsieur Yves Landry, directeur général, remplace monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim, comme représentant de la Ville de Portneuf au Comité de relation de travail pour l'application de la convention collective; et ce en date du 12 mai 2009.

**Rés.2313-05-2009      Nomination inspecteur municipal par intérim et inspecteur municipal adjoint**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Henri-Louis Brousseau à titre d'inspecteur municipal par intérim et fonctionnaire désigné tel que prévu à l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au taux horaire prévu à la convention collective, à l'échelon 1 plus 25% (bénéfices marginaux) sur une base contractuelle selon les besoins exprimés par le directeur général pour un maximum de 14 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Yves Landry à titre d'inspecteur municipal suppléant et fonctionnaire désigné tel que prévu à l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Rés.2314-05-2009      Modification signataire #2281-04-2009**

Considérant que la résolution #2281-04-2009 a été adoptée à la séance du 14 avril dernier autorisant monsieur François Caron à présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ concernant la voie de contournement;

Considérant que monsieur Caron est en congé sans traitement jusqu'au 31 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** monsieur Yves Landry, directeur général soit autorisé à présenter une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser les terrains à acquérir aux fins de passage d'une voie de contournement.



**Rés.2315-05-2009 Entente avec Trapèze Productions inc.**

Considérant que pour une troisième saison « Jeter l'ancre » sera télévisée sur les ondes de RDS;

Considérant que cette émission serait une excellente publicité pour la Ville de Portneuf et la marina;

Considérant que le coût de réalisation est de 5 000 \$, dont 3 000 \$ est défrayé par l'Alliance canadienne des plaisanciers du Québec;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un montant de 1 000 \$ à Trapèze Productions inc. pour la réalisation de l'émission « Jeter l'ancre » qui sera présentée sur les ondes de RDS dès le mois de juin prochain à raison de 8 semaines consécutives, le tout est conditionnel à ce que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf contribue à une participation équivalente.

**QUE** monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat de commandite dans le cadre de l'émission « Jeter l'ancre 2009 ».

**Rés.2316-05-2009 Acquisition d'un bateau pneumatique**

Considérant qu'un montant était prévu au budget d'immobilisations pour l'acquisition d'un bateau pneumatique;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et rejeté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'acheter de madame Josée Sanche un bateau pneumatique pour fins de sauvetage, le tout pour un montant de 5 500 \$.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est rejetée avec trois voix favorables contre trois voix défavorables.

**Rés.2317-05-2009 Autorisation pour la tenue de La Grande Nage Portneuf Savoura**

Monsieur le maire Pierre de Savoye, étant président bénévole de cet organisme à but non lucratif, quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Madame le maire suppléante Monique Tardif préside maintenant la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Grande Nage Portneuf Savoura pour la 4<sup>e</sup> édition qui se tiendra le dimanche 23 août 2009 par les services suivants :

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour l'installation du site des compétitions au parc Léon Provencher
- Prêt d'équipement du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 2 pompiers) le 23 août de 9 à 13 heures

○ Prêt de la capitainerie de la marina (avec l'approbation de la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf) et du site du Parc Léon-Provencher incluant la descente extérieure de mise à l'eau le 23 août de 8 à 13 heures

**QUE** la greffière soit autorisée à signer un contrat à cet effet.

Monsieur Pierre de Savoye reprend son siège et la présidence de l'assemblée.

**Rés.2318-05-2009      Subvention Services Techniques Bic**

Considérant qu'en date du 12 octobre 2005, une entente a été contresignée par Services Techniques BIC inc, Précourt Système et la Ville de Portneuf;

Considérant que, par la résolution 1583-11-2006, le conseil municipal a convenu d'accorder à Services Techniques BIC une subvention maximale de 25 000 \$ à être versée sur cinq ans;

Considérant que la clause qui mentionnait que la subvention était conditionnelle au maintien des activités de l'entreprise Précourt Système n'était pas inscrite dans l'entente signée en 2005;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adoptée;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement, tel que prévu à l'entente signée le 12 octobre 2005, d'une subvention au montant de 4 378.07 \$ pour 2008.

**Rés.2319-05-2009      Révision de la résolution 2270-04-2009**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et rejeté;

**QUE** la résolution #2270-04-2009 soit abrogée selon l'article 477.1 de la Loi des cités et villes.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est rejetée avec deux voix favorables contre quatre voix défavorables.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 55 hres.

---

Maire

---

Greffière